

P R E A V I S No 77-2009

Réparations des collecteurs intercommunaux  
suite aux inondations du 26 juillet 2008

---

Renens, le 3 août 2009/MHe/md/cs

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

**1. OBJET**

Le présent préavis a pour but d'obtenir les crédits nécessaires d'une part à la consolidation financière des travaux de réparations urgents entrepris à la suite des inondations exceptionnelles du 26 juillet 2008, et d'autre part au financement des travaux de moindre urgence, mais néanmoins indispensables pour la conservation du patrimoine intercommunal.

Tant l'ampleur de cet objet que le montant du crédit nécessitent l'approbation des Conseils communaux des cinq communes de l'Entente intercommunale, dépourvue, rappelons-le, de la personnalité morale de droit public.

**2. HISTORIQUE DES EVENEMENTS ET DES MESURES PRISES**

La crue exceptionnelle de la Mèbre survenue le 26 juillet, avec un débit de 44 m<sup>3</sup>/sec. (alors que le volume habituel se situe entre 1 et 20 m<sup>3</sup>/sec) a sérieusement endommagé certaines parties des ouvrages de l'Entente Mèbre-Sorge.

Vu les circonstances et l'urgence des mesures à entreprendre, le service d'entretien a de suite participé à un groupe de travail formé en outre des représentants des services cantonaux concernés, du Service forestier intercommunal, du SIE, des Communes de Renens et de Crissier, ainsi qu'une entreprise forestière.

Le rapport figurant en annexe résume les événements et les mesures prises, la plupart entre le 31 juillet et le mois de septembre 2008.

Les dégâts survenus aux ouvrages se situent en quatre secteurs déterminés :

1. Sortie du voûtage de l'Autoroute A1, sur la Commune de Chavannes-près-Renens.
2. Sortie du voûtage de la Rue de la Mouline, sur la Commune de Chavannes-près-Renens.
3. Le long de la place de jeux vers la Rue de la Blancherie / Bois du Caudray, sur la Commune de Chavannes-près-Renens.
4. Dans le voûtage sous la Commune de Renens, entre la Rue de l'Industrie et la Rue de Lausanne.

Le service d'entretien a défini les priorités en fonction du degré d'urgence.

Certains travaux ont dû être entrepris toutes affaires cessantes pour assurer la sécurité des riverains, éviter une pollution permanente de la rivière et assurer le transit des Eaux Usées à la STEP de Vidy. Il s'agit des secteurs 1 et 2 ci-dessus mentionnés. L'entreprise BARBEY a ainsi, en un mois, pu rétablir la situation en dépit du contexte difficile (travail dans un cours d'eau et de surcroît partiellement dans les eaux usées des égouts), et cela grâce aux compétences particulières que son équipe d'intervention a su mettre en œuvre en ces circonstances.

Les travaux du secteur 4 - voûtage sous la Commune de Renens - dont le degré d'urgence était moindre, ont été réalisés au début de 2009. Il s'agit essentiellement des réparations des regards, couvercles et dalles des ouvrages à l'intérieur du voûtage sous Crissier- Renens (entre la Rue de l'Industrie et la Rue du Simplon), confiés à l'entreprise Jaunin SA.

Les travaux du secteur 3 seront réalisés en même temps que les travaux de consolidation des berges de la Mèbre, sur le territoire des Communes de Renens et de Chavannes-près-Renens au bois du Caudray, dans le courant de l'été 2009.

La collaboration entre le Chef de Secteur du SESA, M. Bujard, et M. Coeytaux de la Commune de Chavannes a permis au service d'entretien de régler les questions techniques et la répartition des frais de manière équitable. Le Bureau de la Commission a été régulièrement informé de l'avancement des opérations.

En 2009 voire 2010, la réinstallation de l'éclairage du voûtage sous Crissier - Renens sera entreprise, en coordination avec le SIE SA. Il est d'ores et déjà précisé que le coût des travaux sera pris en charge à parts égales entre l'Entente intercommunale et le SIE SA, ce dernier étant directement intéressé à disposer d'un éclairage fiable à l'intérieur de ce voûtage, point de passage de parties du réseau d'électricité.

### **3. PARTICIPATION DES ASSURANCES**

Cette question a été étudiée, en particulier la participation de l'ECA, dans la mesure où il s'agissait à l'évidence d'un dommage causé par des éléments naturels.

A l'initiative de la Municipalité de Renens, une séance réunissant les différents acteurs impliqués a eu lieu le 7 août 2008. La question des responsabilités et des assurances se posait à double titre :

- 1) à l'égard des propriétaires de biens ayant subi des dommages dus aux inondations ;
- 2) à l'égard de la collectivité publique (Communes et Entente Mèbre-Sorge pour les dommages causés à leurs infrastructures.

Seule cette seconde question est à examiner ici, dans le cadre de la demande de crédit d'investissement pour les réparations de collecteurs intercommunaux Mèbre-Sorge.

Selon l'article 6 de la Loi concernant l'assurance des bâtiments et du mobilier contre l'incendie et les éléments naturels du 17 novembre 1952<sup>1</sup> (ci-après : LAIEN), tous les bâtiments construits ou en construction sur le territoire du canton sont obligatoirement soumis à l'assurance.

Le collecteur sinistré, n'étant pas un bâtiment, n'est pas assuré auprès de l'ECA. Ce constat à lui seul a pour conséquence que la participation de l'ECA ne pouvait être envisagée au regard de la LAIEN.

En conséquence de ce qui précède, force est de constater que les frais de réparations des collecteurs intercommunaux sont à charge de l'Entente intercommunale, étant rappelé que ces ouvrages appartiennent en copropriété aux Communes membres, dans la proportion de leur participation aux frais de construction.<sup>2</sup>

#### **4. PARTICIPATION DE TIERS**

Le SESA, l'OFROU<sup>3</sup>, la Commune de Chavannes-près-Renens et l'Entente Intercommunale Mèbre + Sorge ont conjointement pris en charge les travaux d'urgences entrepris par l'entreprise Barbey sur les secteurs du bassin R9 à la sortie du voûtage de l'AR et au Chemin des Berges pour la reconstruction et la consolidation du collecteur intercommunal, la revitalisation de la rivière et la consolidation du Chemin des Berges.

Le montant global des travaux s'est chiffré à Fr. 215'135.05 et la participation de l'Entente Intercommunale Mèbre + Sorge s'est élevée à Fr. 111'481.00 HT (Fr. 119'953.55 TTC). Seul ce montant est inclus dans la demande de crédit ; il figure ci-après au chiffre 6, page 4.

Les travaux de remise en état de l'éclairage du voûtage ne sont pas subventionnés par le SESA dès lors que cette installation n'est d'aucun apport hydraulique, selon les informations prises auprès du Chef de Secteur.

#### **5. DESCRIPTIF SUCCINCT DES TRAVAUX**

##### **1) Secteur sortie du voûtage de l'Autoroute A1 (Chavannes)**

- création d'un chemin d'accès et remise en état des lieux.
- démolition du collecteur sur une longueur de 25 m.
- reconstruction d'un collecteur en tube PVC de diamètre 80 cm sur une longueur de 25 m.
- enrobage au moyen de béton armé.
- pose d'enrochements.

---

<sup>1</sup> LAIEN, RSV 963.41

<sup>2</sup> Convention intercommunale relative à la construction et à l'utilisation des collecteurs de concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge, article 6.

<sup>3</sup> Office fédéral des routes, rattaché au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)

2) Secteur sortie du voûtage de la Rue de la Mouline (Chavannes)

- calage de la conduite existante sur une longueur de plus de 15 m.
- pose d'enrochements sur une longueur de plus de 15 m.
- mise en place de béton de calage.

3) Secteur Rue de la Blancherie / Bois du Caudray (Chavannes + Renens)

- suite au rapport du bureau Géotechnique De Cerenville, mise en place d'enrochements le long du collecteur Mèbre-Sorge suffisamment enfoui sur une longueur d'une dizaine de mètres. Travaux identiques au secteur 2.

4) Secteur Rue de l'Industrie / Rue de Lausanne, voûtage de Renens (Renens)

- remise en place d'une dalle de fermeture du collecteur à l'entrée du voûtage.
- fourniture et mise en place de 14 couvercles en fonte arrachés par la crue.
- remise en place de bretelles en fer plat pour assurer la tenue des couvercles sur le collecteur.

5) Réparation de l'éclairage du voûtage de Renens, secteur Rue de l'Industrie – Avenue du Simplon

- démontage et évacuation des restes de l'installation existante.
- fourniture + pose d'un câble plat 5x1.5 mm<sup>2</sup>. et protection.
- fourniture + pose de modules de raccordement et de dérivation.
- fourniture + pose de modules prises « SIDOS » APP, IP66.
- fourniture + pose de luminaires tube fluorescent robuste et solide.
- fourniture + pose de boutons poussoirs commandé par clé.

## 6. COUT DES TRAVAUX

Travaux urgents Mèbre secteur aval AR <sup>4</sup>	Fr.	111'481.--
Travaux Mèbre secteur voûtage Renens <sup>5</sup>	Fr.	17'523.05
Travaux Mèbre secteur voûtage Renens, éclairage <sup>6</sup>	Fr.	43'214.--
Honoraires d'ingénieurs <sup>7</sup>	Fr.	14'000.00
		-----
Sous-total HT	Fr.	186'218.05
Divers et autres réparations <sup>8</sup>	Fr.	25'781.95
		-----
Sous-total HT	Fr.	212'000.--
TVA 7,6 % (arrondi)	Fr.	16'200.--
		-----
<b>Total TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b>228'200.--</b>
		=====

<sup>4</sup> Etabli sur la base des factures de l'entreprise Barbey

<sup>5</sup> Etabli sur la base des factures de l'entreprise Jaunin

<sup>6</sup> Etabli sur la base de l'offre de l'entreprise M+Z ; la moitié du coût sera pris en charge par SIE SA, soit Fr. 21'607.-- HT

<sup>7</sup> Etabli sur la base des factures du service d'entretien (bureau MASA) et estimation pour l'éclairage

<sup>8</sup> Réparations à entreprendre, consécutives à la crue, Mèbre secteur Blancherie à Chavannes

## 7. FINANCEMENT

Vu la cause des travaux décrits ci-dessus, une partie des dépenses d'investissement du présent préavis ne pouvait évidemment pas être planifiée. Par contre, la tranche de dépenses d'investissement réalisée ou à réaliser en 2009 figure au plan annuel des investissements (montant estimé lors de la présentation du budget : Fr. 75'000.--).

Montant du crédit total demandé	Fr. 228'200.--
Mode de financement	Ces investissements ont été ou seront financés par la trésorerie courante.
Amortissement	Après déduction de la participation de SIE SA, ces dépenses d'investissement seront amorties par un prélèvement global sur le fonds de rénovation des ouvrages n° 9281.01 qui s'élève à Fr. 875'174.69 au 31 décembre 2008. A titre indicatif, à la suite des prélèvements probables relatifs au présent préavis et aux autres investissements actuellement en cours, le solde susmentionné ne devrait afficher plus qu'un solde de Fr. 105'573.19.
Charges de fonctionnement	Ces investissements n'engendreront pas de dépenses de fonctionnement supplémentaires.

---

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

## C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le préavis No 77-2009 de la Municipalité du 3 août 2009,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **PREND ACTE** du caractère impérieux et urgent des travaux exécutés pour sauvegarder le patrimoine de l'Entente intercommunale et préserver l'environnement ;
2. **RATIFIE** les décisions prises à cet effet par la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge ;
3. **AUTORISE** l'Entente intercommunale à terminer les travaux de réparations projetés à :
  - a. Chavannes-près-Renens, collecteur Mèbre, secteur Blancherie ;
  - b. Renens, collecteur Mèbre, éclairage dans le voûtage ;
4. **ALLOUE** à celle-ci le crédit nécessaire à la consolidation des dépenses engagées et à la couverture des charges à venir, à savoir la somme de Fr. 228'200.--, selon les modalités figurant dans le préavis, sous chiffres 6 et 7.

---

Approuvé par la Commission intercommunale dans sa séance du 28 mai 2009.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 31 juillet 2009.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ

Annexe : Rapport du Service d'entretien relatif aux travaux de remise en état des ouvrages Mèbre-Sorge

Membres de la Municipalité concernés : Mme Tinetta Maystre  
M. Jean-François Clément

ENTENTE INTERCOMMUNALE MEBRE+SORGE / SERVICE D'ENTRETIEN / MASA
<b>SUITE AUX CRUES &amp; INONDATIONS DU 26 juillet 2008 = DEGATS AUX OUVRAGES M+S</b>
TRAVAUX DE CONSOLIDATION + RECONSTRUCTION COLLECTEURS INTERCOMMUNAUX Chavannes-près-Renens / aval AR + Berges + ECLAIRAGE voûtage Crissier-Renens

**RAPPORT DU SERVICE D'ENTRETIEN (SE) RELATIF AUX TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DES OUVRAGES M+S**

Sa 26 juillet soir	<b>Crue exceptionnelle</b> / bassin Mèbre / Inondations bassin Mèbre seul / orage bloqué sur les hauts Cheseaux - Morrens
Lu 28 juillet	Contrôles secteurs Mèbre et Sorge par SE / dégâts constatés dans le voûtage Crissier-Renens / Immeubles avoisinants inondés  <p><i>Mèbre après la crue du 26 juil 2008 / Berges Chav.p.R. 6 août</i></p>
Je 31 juillet	Séances sur appel Commune de Renens + <b>interventions coordonnées pour désobstruction du voûtage</b> / Branchages + câbles risquent de provoquer un embâcle vu l'alerte météo pour le 1 <sup>er</sup> août / SIE+Voirie Renens+MZ+Barbey+SE M+S+Bûcheron (opération OK) Constaté la disparition de l' <b>éclairage</b> dont les <b>câbles et luminaires</b> ont été <b>arrachés</b> au plafond du voûtage / quelques couvercles de regards sur les collecteurs M+S ont été emportés de même qu'une dalle béton.  <p><i>Mèbre après la crue du 26 juil 2008 / voûtage Renens 31 juil 2008</i></p>

Ve 1 <sup>er</sup> et Sa 2 août	Des riverains constatent pollution de la Mèbre à l'aval de l'Autoroute Commune de Chavannes / l'information suit le lundi 4 au SE M+S
Lu 4 août	Localisation par SE M+S d'une <b>fuite à l'aval du voûtage AR</b> / La <b>pollution</b> du cours d'eau qui en résulte est importante et nécessite une intervention urgente / SE M+S fait le point avec M. Bujard SESA + Commune de Chavannes M. Coeytaux + M. Perrottet entreprise Barbey / Le collecteur rive droite à la sortie du voûtage AR fuit par-dessous / Le collecteur rive gauche semble s'affaisser et se fissurer, le lit du ruisseau ayant été surcreusé par la violence du courant à la sortie du voûtage. <b>L'entreprise BARBEY SA</b> également sous contrat avec le <b>SESA</b> est chargée de réaliser les travaux de réparations – consolidations
Ma 5 et Me 6 août	Travaux de By-pass (tout dans coll. Gauche) / débroussaillages Inspection intérieur collecteur Droite / Sondages dégagement collecteur
Je 7 août	<b>Séance « bilan des inondations » avec Municipalité de Renens</b> +Services +SESA MM. Panico et Geissbühler représentent M+S (voir PV Renens)
Ve 8 au Sa 16 août	Calage béton coll. M+S droite aval AR / Béton calage Berges et réparation de la chambre / inspection intérieure par SE / Mise en place de blocs dans la Mèbre aval voûtage Berges
Lu 18 et Me 20 août	<p><b>Pollution massive</b> de la Mèbre / le collecteur M+S rive gauche à l'aval du voûtage AR est en train de céder / by-pass à droite en urgence par l'entreprise qui parvient à faire cesser le rejet d' EU au cours d'eau.</p>  <p style="text-align: right; color: cyan;"><i>Reconstruction 20 août 08</i></p>
Ma 19 au Ve 29 août	Démolition du collecteur rive gauche aval AR / chambre autoroute EC pour OFRou / blocs dans le lit de la Mèbre sortie voûtage pour calages / Radier béton pour pose nouveau collecteur / Pose tubes PVC / Coffrage pour enrobage béton / Bétonnage / Remise état berge gauche
dès Sept 2008	Remise en place blocs compléments pour stabiliser les ouvrages / Réengazonnement de la piste de chantier et débroussaillages
Ve 5 au Sa 13 sept	Métrés contradictoires pour établissement facture Séance répartition des frais entre MM. Bujard SESA + Coeytaux Com Chavannes + Perrottet BARBEY + Geissbühler SE M+S ( OFRou = tenu compte du contrat séparé) Part pour M+S calculée sur tous les travaux effectués pour réparer – consolider et reconstruire les collecteurs endommagés par la crue du 26 juillet 2008 soit collecteur Diam.80cm, Rives droite et gauche (25m') à la sortie aval du voûtage sous AR Chavannes-près-Renens + Rive droite aval voûtage Ch. des Berges. Participation proportionnelle au débroussaillage, à la piste d'accès, aux blocs de calage et fondations. Prise en charge des travaux nécessités pour minimiser les pollutions du cours d'eau par interventions dans le by-pass à l'amont du voûtage sous AR Rapport photos SE pour séance de la Commission Entente M+S
Jusqu'à fin Déc 2008	Réfections dans le voûtage sous Crissier – Renens entreprise Jaunin SA

Fév-Mars 2009	Réparations et mises en place + remplacements de couvercles à l'intérieur du voûtage sous Crissier - Renens
<i>Prévisions 2009</i>	<i>Réfection ponctuelle pour caler le collecteur M+S à la Blancherie en coordination de la réfection de la berge érodée par la crue de 2008 / Réinstallation de l'éclairage du voûtage sous Crissier – Renens en coordination avec travaux du SIE pour la réparation des lignes détruites lors de la crue du 26 juil. 2008</i>

—————